

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

--oOo--

Séance du 9 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville le contexte COVID, sur la convocation en date du 2 mars 2022 et sous la présidence de Mme Anne GIRARDIN, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Brigitte GEANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Mmes Anne-Pierre GIRARDIN, BRICE Sonia, BURTON Stéphanie, MM COURROY Dominique, DAVAL Ludovic, Mmes DURUPT Julie, EL-SALEH Marie-Claire, M FEIVET Denis, Mmes GEANT Brigitte, GENET Dominique, GERARD Graziella, MM GRANDCOLAS Philippe, GRANDEMANGE Stéphane, HENRY Bernard, LAMBOLEY Alain, Mme MARTINS Ludivine, M MATHIOT Frédéric, NURDIN Florent, Mmes OSTE Ann, PAGNY-LECLERC Roseline, SCHARFF Aurélie, TISSERAND Céline, TISSERAND Pascale, MM VILLEMIN Gilémon, VINCENT Thomas.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Absents excusés :

M COLLE Gauthier donne pouvoir à M NURDIN Florent

Mme GUYOT Caroline donne pouvoir à Mme TISSERAND Céline

Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires

30-2022

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

L'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République stipule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Depuis, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas un document interne ; le ROB doit être publié et transmis au Préfet ainsi qu'au Président de la Communauté de communes.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires mais ce doit aussi être l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tant en intégrant le contexte économique national (voire international), les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire (puis vaccinal) et l'accélération de la campagne vaccinale aurait dû permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021.

Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020.

L'investissement aurait dû continuer d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

La loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la loi de Finances pour 2022 :

1. Vers une économie plus durable et plus verte :
 - Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « ma prim'réno »
 - Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.
 - Soutenir le ferroviaire.
 - Améliorer la qualité de l'air.
 - Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie.
2. Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat :
 - Réarmer les missions régaliennes de l'Etat.
 - Soutenir la jeunesse
 - Soutenir l'activité de l'emploi.

- Accompagner les personnes fragiles et précaires.
- Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques.
- Soutenir les collectivités locales.

Il conviendra cependant de rester sur nos gardes suivant la crise internationale qui sévit en raison de la guerre en Ukraine. Nous ne devrions pas être empêchés d'investir sur le territoire de notre commune dans un premier temps mais il nous faudra convenir des mesures de vigilance qui pourraient nous être appliquées par l'État.

2. BILAN COMMUNAL DE L'EXERCICE 2021

1. BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Avec 4 116 364,08 euros de recettes et 3 562 513,24 euros des dépenses, le résultat de fonctionnement est excédentaire de 553 850,84 euros auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2020 de 1 360 479,16 euros soit un résultat de clôture de fonctionnement pour 2021 de 1 914 330,00 euros.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des produits divers à hauteur de 486 204,23 euros (dont 133 899 euros de produits de vente de bois) et de la fiscalité à hauteur de 1 753 485 euros (dont 850 000 euros d'attribution de compensation de la communauté de communes).

Les grandes dépenses de fonctionnement sont réparties entre les charges à caractère général (1 237 000 euros), les charges de personnel (1 570 000 euros), les charges de gestion courante (490 000 euros) et les charges financières (60 000 euros).

Investissements

Avec 1 038 189,64 euros de recettes et 1 300 004,98 euros de dépenses auquel s'ajoute les 632 683,10 euros de déficit d'investissement 2020, le résultat de clôture d'investissement pour 2021 est négatif de 894 498,44 euros.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions et de l'autofinancement à hauteur de 1 261 000 euros. Sachant que toutes les subventions n'ont pas encore été perçues à la date du 31 décembre 2021, les recettes d'investissement sont amoindries.

Les restes à réaliser s'élèvent à 769 171,17 euros en dépense et 1 148 370,00 en recettes.

Avec un montant de la dette de 2 748 858 euros et une épargne brute de 700 000 euros le poids de la dette est de 3,92.

En comptant les emprunts de voirie antérieurs à 2018 que la commune rembourse à la communauté de communes suite au transfert de compétence voirie et inclus dans les dépenses d'investissement à hauteur de 100 000 euros, le poids de la dette passe à 4,06.

2. BUDGET DE L'EAU

Fonctionnement

Avec 551 359,94 de recettes (dont 450 802,21 de produits divers et 53 333 euros de subvention du budget principal compensant la baisse importante de consommation 2020 due au confinement et à la baisse d'activité de certains commerces) et 376 463,83 euros de dépenses (dont 90 000 euros de charges à caractère général et 86 000 euros de charges de personnel) le résultat d'exploitation est excédentaire de 174 896,11 euros. Auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2020 de 134 413,45 euros, soit un résultat d'exploitation pour 2021 de 309 309,56 euros.

Investissement

Avec 359 370,41 euros de recettes et 499 221,73 euros de dépenses auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2020 (67 283,69 euros) le résultat de clôture d'investissement pour 2020 est négatif de 207 135,01 euros.

3. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Avec 491 768,08 euros de recettes (dont 406 000 euros de vente de produits divers) et 424 906,34 euros de dépenses (dont 82 826 euros de charges à caractère général et 41 000 euros de charges de personnel) le résultat d'exploitation est excédentaire de 66 861,74 euros. Auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2020 de 80 307,33 euros soit un résultat de clôture d'exploitation de 147 169,07 euros.

Investissement

Avec 547 521,65 euros de recettes et 626 856,52 euros de dépenses auquel s'ajoute l'excédent d'investissement 2020 : 55817,52 euros, le résultat de clôture d'investissement pour 2021 est négatif de 23 517,35 euros.

4. BUDGET MAISON DE SANTE

Fonctionnement

Avec 37 577,38 euros de recettes (loyer) et 9 105,36 euros de dépenses (essentiellement les intérêts d'emprunt), le résultat d'exploitation 2021 est de 28 472,02 euros, auquel s'ajoute l'excédent 2020 de 26 293,73 euros soit un résultat de clôture d'exploitation de 54 765,75 euros.

Investissement

Avec 23 850,98 euros de recettes et 31 216,04 euros de dépenses auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2021 de 23 850,98 euros, le résultat d'investissement est négatif de 31 216,04 euros.

3. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2022

5. **BUDGET PRINCIPAL**

FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les dotations de l'ETAT ne sont pas encore connues à ce jour mais les montants ne devraient pas être inférieurs à ceux de 2021.

Suite à une légère réévaluation des bases d'imposition, la fiscalité devrait être un peu supérieur à 2021.

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement devraient être stables par rapport aux exercices précédents.

Toutefois comme nous l'avons déjà décidé en conseil municipal, le poste de responsable des services techniques sera pourvu à compter du 1^o mars 2022. Coût d'un ingénieur territorial : 38 000 euros.

Par ailleurs l'embauche d'un chargé de mission en vue d'aller plus loin dans la communication notamment vers l'extérieur, et mettre en place une politique de marketing territorial est prévue. Coût d'un rédacteur 1^{er} échelon : 27 000 euros.

INVESTISSEMENT

- 1) L'ensemble des opérations en reste à réaliser seront menées à terme à savoir :
 - Acquisition d'un camion
 - Travaux à la gendarmerie
 - Pont des ateliers municipaux
 - Trottoirs rue de la Brasserie
 - Aménagements à Faymont
- 2) Les opérations suivantes prévues en 2021 mais pas encore engagées seront réalisées :
 - Acquisition ancien garage PIERRE
 - Aménagement des ateliers municipaux
 - Rénovation 6 place de l'Hôtel de Ville
 - Etude hydrogéologique
- 3) Dans la continuité du plan pluriannuel d'investissement réalisé en 2021 et l'avancée des projets, les opérations suivantes pourraient être envisagées :
 - Travaux de voirie 2022
 - Travaux à la salle des fêtes 1^o tranche
 - Aménagement ancien Garage PIERRE
 - Réhabilitation du Foyer Rural
 - Aménagement des bureaux de la mairie
 - Poursuites des travaux à la Gendarmerie
 - Réfection des courts de tennis
 - Renforcement réseau de défense incendie et installations de bâches
 - Poursuite des travaux à l'école
 - Réfection du terrain de basket extérieur

- Aménagement des points d'apport volontaire des ordures ménagères
- Mur de clôture parking derrière la salle des fêtes
- Etude réhabilitation du Presbytère
- Etude réfection passerelle parc des Epinettes
- Acquisition voiture électrique
- Achat de terrains nus
- Achat de bois et forêts
- Matériel divers pour Services Techniques
- Illuminations de Noël
- Sonorisation salle du Conseil Municipal
- Matériel informatique divers

Ces opérations seront financées par l'autofinancement, des subventions et l'emprunt.

6. BUDGET DE L'EAU

INVESTISSEMENT

- 1) L'ensemble des opérations en reste à réaliser seront menées à terme à savoir :
 - Réseau de Faymont
 - Réseau rue de la Brasserie
- 2) Les opérations suivantes seront programmées :
 - Les Rabeaux (Maitrise d'œuvre) en vue d'une réalisation en 2023

7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

- 1) L'ensemble des opérations en reste à réaliser seront menées à terme à savoir :
 - Le réseau de Faymont
 - Le réseau rue de la Brasserie
- 2) Les opérations suivantes seront programmées :
 - Les Rabeaux (Maitrise d'œuvre) en vue d'une réalisation en 2023

8. BUDGET DE LA MAISON DE SANTE

INVESTISSEMENT

L'extension programmée sera réalisée en 2022

La présentation de ce rapport donne lieu à échanges et discussions entre les Conseillers Municipaux.

Pour extrait conforme



LE VAL-d'AJOL, le 11 Mars 2022

Le Maire,

Anne GIRARDIN